

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.0 Plan de zonage

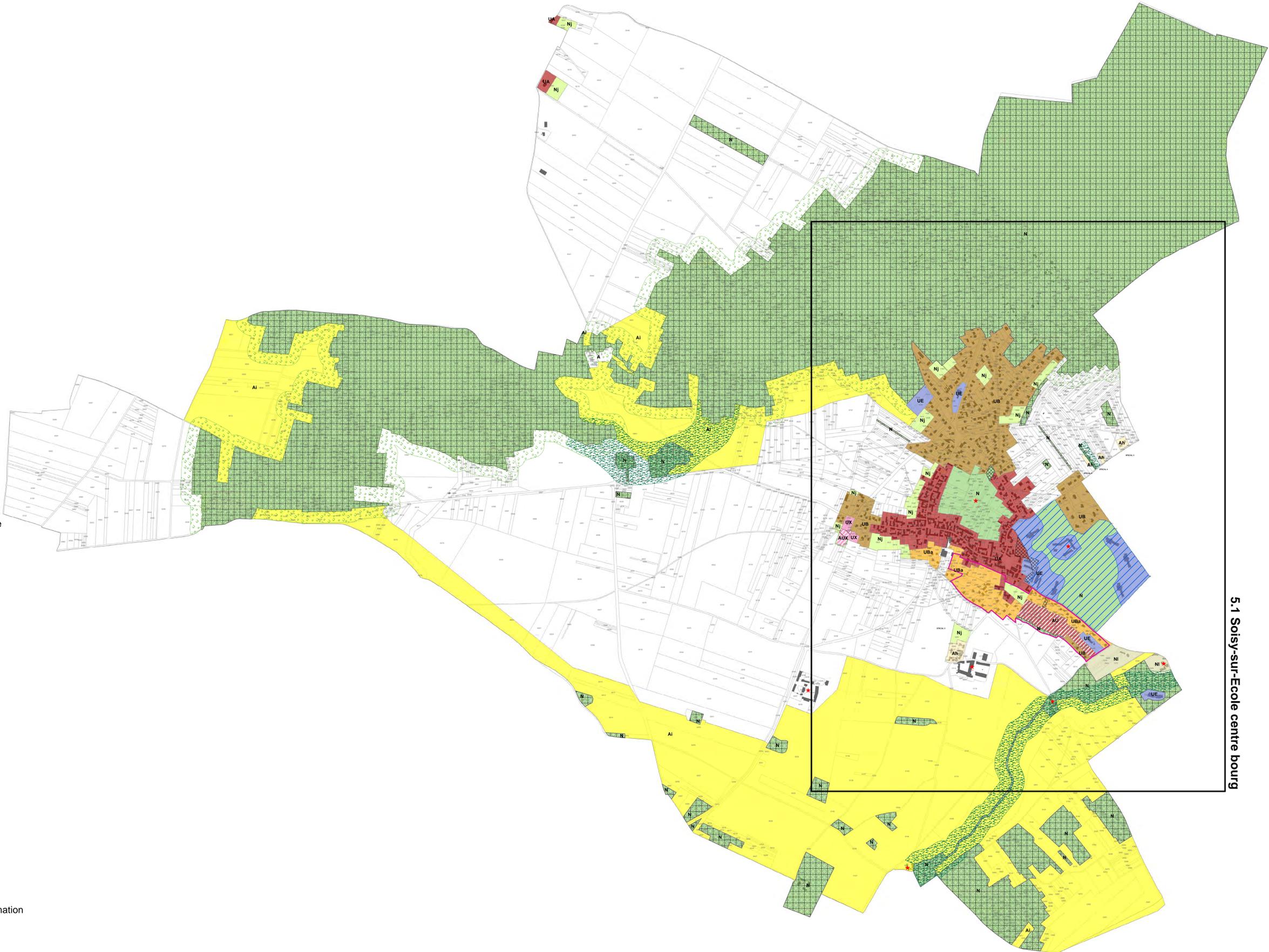
Echelle : 1/6 000ème

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal
du 22 juin 2015

Le Maire

PLU prescrit par délibération du Conseil Municipal du : 28 avril 2011
PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal du : 20 janvier 2014
PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du : 22 juin 2015

Source : IGN® BD-PARCELLAIRE®



5.1 Soisy-sur-Ecole centre bourg



Zonage réglementaire

- UA : zone urbaine de centre-bourg
- UB : zone urbaine mixte à vocation principale résidentielle
- UAa : zone urbaine mixte dense à vocation résidentielle
- UE : zone urbaine à vocation d'équipement
- UX : zone urbaine à vocation d'activités
- AU : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle
- AUX : zone d'urbanisation future à vocation d'activités
- A : zone agricole
- Ai : zone stricte agricole
- Ah : zone d'urbanisation limitée en secteur agricole
- N : zone naturelle (stricte)
- Nj : zone naturelle de jardins
- NI : zone naturelle à vocation d'activités de loisirs

- Espace Boisé Classé au titre de l'article L130-1
- Continuité écologique
- Obligation de plantation au titre de l'article L.130-1
- Lisière de 50 mètres

- Elément ou ensemble remarquable recensé au titre de l'article L123-1-5-III-2°
- PAPAG - Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (délimité au titre de l'article L123-2-a)
- Périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation
- Bande de constructibilité de la zone AUX
- Emplacement réservé au titre de l'article L123-1-58°

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Surface en m²
1	Zone non constructible pour sécurité incendie	Commune de Soisy-sur-Ecole	1 394,8
2	Extension du groupe scolaire	Commune de Soisy-sur-Ecole	5 775,3
3	Liaison à créer	Commune de Soisy-sur-Ecole	521,9

